

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2025-115**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 10 décembre 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 10 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Philippe CURIE. Dominique DANGEL. Nadine MERCIER. Claude-Françoise SAUMIER. Pierre MOSSINA. Jean-Louis RENGLI. Omar RABEI

Nbre de membres présents : 26

Nbre de suffrages exprimés : 31

Excusés : Gabrielle MANZINALI. Claudia FERNANDES. Daniel FERNANDES. Stéphanie BOURQUIN. Saniye AKDEMIR

Absents : Valère NEDEZ. Jean-François HEIL

Pouvoirs : Gabrielle MANZINALI pourvoit à Georgette CUENOT
Claudia FERNANDES pourvoit à Philippe GAUTIER
Daniel FERNANDES pourvoit à Denis NEDEZ
Stéphanie BOURQUIN pourvoit à Pierre MOSSINA
Saniye AKDEMIR pourvoit à Claude-Françoise SAUMIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 3 décembre 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Stéphanie GAUTIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 4 novembre dernier est adopté à **LA MAJORITÉ** des voix présentes et représentées. (*27 voix Pour, 1 abstention Monsieur MOSSINA*) des voix présentes et représentées.

FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX 2026

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20251210-2025-115-AI
Date de télétransmission : 15/12/2025
Date de réception préfecture : 15/12/2025

.../..

Extrait du registre des délibérations n°2025-115

FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX 2026

Monsieur rappelle que comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à fixer les tarifs communaux pour l'année à venir.

Les seuls changements à intervenir pour l'année 2026 sont :

- L'actualisation du prix de la tonne de la benne de déchets verts collectés
- L'intégration d'activité dans le service jeunesse
- L'actualisation du prix des travaux en régie et refacturation

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à fixer les tarifs communaux 2026, applicables à compter du 1^{er} janvier 2026, tels qu'ils sont proposés dans le tableau joint en annexe.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,



Philippe GAUTIER

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20251210-2025-115-AI
Date de télétransmission : 15/12/2025
Date de réception préfecture : 15/12/2025